



## Résolution 1137 (1997)<sup>1</sup>

# Centre Nord-Sude du Conseil de l'Europe: réforme interne, rôle et réalisations

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée réaffirme l'engagement européen à l'égard des pays en voie de développement. Elle encourage un dialogue aussi étroit que possible entre les pays européens et ces pays. A l'origine de la création du Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe, mis en place en 1990, l'Assemblée entend approfondir cet engagement européen et souligne la contribution que le Centre Nord-Sud apporte à ces objectifs depuis sa création.
2. L'Assemblée se félicite donc de l'augmentation du nombre de membres du centre, qui est passé de dix au moment de sa création à seize aujourd'hui. Elle espère que tous les autres Etats membres et observateurs du Conseil de l'Europe seront en mesure de rejoindre le centre.
3. L'Assemblée compte sur ses Etats membres pour affecter les ressources du centre aux tâches qui lui ont été confiées, afin, notamment, de réduire la dépendance excessive dans laquelle elle se trouve parfois vis-à-vis de financements extérieurs volontaires, ce qui rend plus difficile encore la prévision et la mise en œuvre des projets. De telles ressources seront particulièrement nécessaires pour permettre au centre de contribuer à l'organisation par le Conseil de l'Europe de la deuxième campagne européenne sur l'interdépendance et la solidarité Nord-Sud en 1998, souhaitée par l'Assemblée dans sa [Recommandation 1319 \(1997\)](#).
4. L'Assemblée estime que le centre, compte tenu de ses ressources financières et humaines limitées, devrait encore intensifier les efforts qu'il a déjà entrepris en vue de définir des priorités parmi le grand nombre de projets en cours, en se concentrant sur ceux qui correspondent le mieux à sa mission statutaire, qui est de "sensibiliser davantage le public aux questions d'interdépendance mondiale et de promouvoir des politiques de solidarité conformes aux objectifs et aux principes du Conseil de l'Europe", et sur ceux qui, pour reprendre les termes de la [Résolution 998 \(1993\)](#) de l'Assemblée, contribuent à lutter contre "la montée actuelle de la xénophobie et d'autres tensions en Europe".
5. L'Assemblée se félicite en particulier des efforts entrepris plus récemment par le centre pour revoir son organisation, ses priorités et ses méthodes de travail dans la perspective d'une efficacité accrue, et note que ces actions sont largement conformes à celles prônées par la [Résolution 998 \(1993\)](#) de l'Assemblée relative au Centre Nord-Sud du Conseil de l'Europe: rôle et réalisations. Plus particulièrement, l'Assemblée:
  - 5.1. se félicite des efforts du centre visant à améliorer le fonctionnement de sa structure quadripartite, notamment en privilégiant les "quadrilogues régionaux", et lui demande d'envisager la possibilité de repenser et de réformer radicalement cette structure;
  - 5.2. invite le centre à établir un juste équilibre entre ses principaux domaines d'activité ("fenêtres"), et plus particulièrement à affecter une part accrue de ses ressources aux fenêtres "Information du public et relations avec les médias" et "Education globale et jeunesse";
  - 5.3. demande que soit envisagée la possibilité de voir l'Assemblée consultative du centre se réunir moins souvent que cela n'est le cas actuellement (tous les deux ans), ce pour des raisons budgétaires;

---

1. Voir [Doc. 7949](#), rapport de la commission des questions économiques et du développement, rapporteuse: Mme Durrieu. Texte adopté par la Commission Permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 7 novembre 1997.



- 5.4. propose que les attributions des "groupes consultatifs de programme" du centre fassent l'objet d'un suivi permanent, de manière à assurer leur rentabilité et l'adéquation de leurs activités à celles du centre;
- 5.5. encourage le centre à améliorer encore la coordination avec les autres organisations œuvrant dans le domaine de la coopération Nord-Sud de façon à éviter tout chevauchement d'activités.